

Les temps du social

Publication du

GROUPE de RECHERCHE en HISTOIRE du SERVICE SOCIAL

Nouvelle série N° 9

Janvier 2020

1

Le service social en mai 1968 : le mouvement et l'onde de choc dans la formation

Le Groupe de recherche sur l'histoire du service social
organise une Table ronde

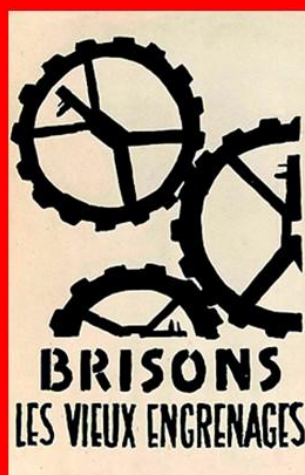
**Formation et enseignement en service social,
Réflexions et débats issus de mai 68**

avec

Patrick Lechaux
Cristina De Robertis
Henri Pascal

Le 2 octobre 2018

de 14h à 17h30 au
Musée social - CEDIAS
5, rue de Las Cases
75007 Paris
Salle du RDC
Accessible PMR
Métro : Solferino



Sommaire

	Pages
Bouquet Brigitte : des prémices et des effets immédiats	3
Trois notes sur le mouvement	8
Pascal Henri : 1968 : la commission étudiantes-professionnelles réinvente le service social et sa formation	8
Faucoup Yves : « Mon Mai 68 à Saint-Chamond »	13
Bonneau Jacqueline : « Mai 68 à la DDASS du Val de Marne »	19
Onde de choc dans la formation	22
De Robertis Cristina : Conséquences de 1968 : les changements dans la formation des assistantes de service social, l'exemple de l'ENS	22
Lechaux Patrick : Les formations sociales à un tournant historique en 1968 : intégration à l'université ou reconnaissance d'un système autonome ?	28
Bouquet Brigitte : L'héritage, les effets aujourd'hui	36

Les Temps du Social est la revue du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS). De parution irrégulière, son objectif est de publier des documents éclairant sur l'histoire du service social ou des recherches sur ce thème.

Tous les numéros de la revue sont accessibles sur le site du GREHSS : www.grehss.fr

Pour toute correspondance écrire au GREHSS

Adresse Postale : GREHSS

Cité des associations boîte aux lettres 192

93 La Canebière

13233 Marseille Cedex 20

Adresse Internet : greh.servicesocial@orange.fr

Des prémisses et des effets immédiats

BOUQUET Brigitte

retraîtée, responsable du comité de rédaction de la revue *Vie Sociale*

Par son triple aspect – universitaire, social et politique – l'explosion de Mai 68 a profondément ébranlé la société française par une remise en cause globale de ses valeurs traditionnelles, et a été le révélateur d'une crise de civilisation. Cette libération de paroles, ce bouillonnement social inattendu ont pris des allures de révolution. Beaucoup de travaux ont fait un retour historique sur « les années 1968 », avec leur durée se prolongeant jusqu'à la fin des années 1975, permettant d'en comprendre leur extension géographique, leurs effets politico-sociaux ainsi que l'importance de son l'héritage. Mais très peu encore ont porté sur le travail social, sur les façons dont il l'a vécu, sur les traces visibles de l'époque, sur tout ce que cela a modifié profondément tant dans les pratiques, dans l'action sociale et les politiques sociales.

Pour cela, cette introduction redonne le contexte de l'évènement 1968 car l'ampleur et l'intensité de l'évènement de 1968 ne peut se circonscrire au seul mois de Mai. L'ampleur et l'intensité de l'évènement de 1968 ne peut se circonscrire au seul mois de mai, c'est-à-dire la rencontre d'une révolte étudiante et de la grève générale. La déferlante fut plus précoce, plus large, touchant plusieurs continents, et se prolongea jusqu'à la fin des années 1970. Rappeler brièvement l'histoire de cette période est important car elle représente un tournant radical dans l'histoire du travail social, son expansion et sa diversification.

ANNEES 1966 ET 1967

Au cours de ces années, de Berkeley à Tokyo, d'Amsterdam à Mexico, de Rome à Madrid, de Varsovie au Japon, des mouvements de contestation surgissent. Multiformes, ils remettent en cause l'ordre établi. Par exemple, outre le soutien à la dissidence pour la chute des dictatures en Espagne (1939-1975), au Portugal (1928-1974), en Grèce (1967-1974), la solidarité manifestée envers le peuple vietnamien a été très importante. Depuis 1965, le Vietnam était devenu l'épicentre de la situation mondiale. La mobilisation constitua un élément fédérateur, un trait d'identité partagé, un marqueur essentiel entre de nombreux pays. Depuis 1966, les principales mobilisations étudiantes se font contre l'intervention américaine au Vietnam. L'offensive du « Têt » provoqua un électrochoc aux États-Unis et dans le monde, forçant Washington à accepter le principe de pourparlers de paix. « Mai 68 débute au Vietnam » a-t-on dit.

En France, la maturation des années 68 s'est faite également à travers de nombreuses luttes sociales. De grandes grèves soutenues par CGT-CFDT ont eu lieu en 1966, en 1967, année qui a battu tous les records avec 450 000 journées de grève et au début de 1968. Liées aux licenciements et à l'intensification du travail, elles ouvrent un nouveau cycle de luttes ouvrières, qui va se développer jusqu'à la fin des années 1970.

Contre les ordonnances de la Sécurité sociale de 1967¹ érigées en symbole d'une gouvernance technocratique par l'opposition parlementaire et les syndicats, certaines franges du monde du travail ont un fort ressentiment. Par exemple, quotidiennement, entre le 27 avril et le 21 août 1967, les syndicats, l'opposition, la presse d'opposition vont harceler le gouvernement et réclament leur abrogation.

De même, on observe en 1967, la montée en puissance de mouvements étudiants dans le monde entier : à l'Est comme à l'Ouest., En France, dès la fin de l'automne 1967., des comités d'action, les CAL, se créent dans les lycées. L'UNEF refuse l'université traditionnelle, marquée par le mandarinat, et la réforme Fouchet, jugée technocratique. Elle organise le 9 novembre 1967, sa première mobilisation depuis la fin de la guerre d'Algérie, pour protester contre les conditions de la rentrée. Dans la lignée du philosophe Henri Lefebvre, le monde clos des cités universitaires se révolte contre des règlements jugés rigides. L'agitation s'étend

MAI 68

Arrive alors concrètement les événements de « Mai 68 ». Le Mouvement du 22 Mars, conjugaison originale de revendications de vie quotidienne - possibilité pour les garçons d'aller dans les chambres des filles de la résidence universitaire - et de son opposition à la guerre du Viêt Nam, est un élément déclencheurs des événements de mai-juin 1968².

Les modalités de manifestations sont fortement variées selon les conditions géographiques et selon les groupes. Par exemple, les comités d'action, groupes improvisés, particulièrement nombreux au cours de Mai 68, ne veulent pas créer une coordination par le haut. Les revendications des manifestants concernent presque tous les domaines notamment les Beaux-Arts, le théâtre, les magistrats, le milieu médical, l'action sociale... Les écrivains ont eu diverses implications directes par le biais de textes ou de témoignages ou sous la forme de signature) : Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Dionys Mascolo, Marguerite Duras, Maurice Blanchot, Daniel Guérin, Marc Pierret, Jacques Bellefroid, Philippe Gavi.... Michel de Certeau dit de Mai 68 : "on a pris la parole comme on a pris la Bastille en 1789".

Au cours des mois de mai et juin 1968, près de 1100 manifestations ont lieu, en 43 jours. Les graffitis « sauvages » et slogans inscrits sur les murs et les banderoles constituent l'un des moyens d'expression privilégiés. Par exemple, « Métro, boulot, dodo » ; « Élections, piège à cons » ; « Il est interdit d'interdire » ; « Non à l'Etat policier ! » ; « Soyez réalistes, demandez l'impossible » ; « L'imagination prend le pouvoir ! » ...

Mai-Juin 68 a été la combinaison originale d'une puissante révolte étudiante et d'un immense soulèvement ouvrier, avec près de 10 millions de grévistes et qui s'est caractérisé par les occupations d'usines. Entre le mouvement étudiant et la classe ouvrière traditionnelle, il y a eu convergence. Mai 68 a eu pour effet d'accélérer le desserrement des cloisons sociales. Ainsi, ce mouvement met en cause plusieurs rapports : légitime/illégitime, normal/déviant,

¹ Notons que le 8 Janvier 1966, il y eut création du ministère des affaires sociales et le 13 juillet : 2017, ordonnance créant l'agence nationale pour l'emploi (ANPE).

² 22 mars 1968 : occupation de la tour administrative de l'Université de Nanterre. Naissance du « Mouvement du 22 mars » ; 6-7 mai 1968 : manifestations étudiantes, soutien de la CGT et CFDT, 10-11 mai 1968 : « Nuit des barricades » au quartier latin ; 11 mai 1968 : grève générale par l'ensemble des organisations syndicales ouvrières et les mouvements étudiants. Manifestation de près d'un million de personnes. ; 15 mai 1968 : occupation de l'Odéon, des usines Sud-Aviation à Nantes, des usines Renault à Cléon.

possible/impossible, gouvernants/gouvernés ; et tous les rapports de domination qui se jouent aussi : responsables syndicaux/travailleurs, décideurs/exécutants, créateurs/consommateurs, etc.

Mai 68 fut donc un mouvement politique et culturel posant de puissantes revendications, qu'elles soient économiques, sociales : féministes, écologistes, éducative... Dans un entretien publié en 1988, Cohn-Bendit analyse Mai 68 en ces termes : « Je crois que 1968 a fondamentalement annoncé toutes les révoltes qui poussent vers l'autonomie, la société civile des individus, et la transformation complète de la société »

Le flou au sommet de l'Etat n'a pas aidé à la résolution du conflit et à l'action des forces. Deux stratégies s'opposent : celle de Pompidou, premier ministre, qui est favorable à une dépolitisation du conflit, pacifique et celle du général De Gaulle, pour qui « la réforme oui, le chienlit non ». Pompidou à l'occasion de la crise de Mai 68 prend de l'importance vis-à-vis de De Gaulle. Il accepta de discuter avec les syndicats et convoqua le 25 mai une réunion tripartite entre gouvernement, patronat et syndicats. Les négociations durèrent plus de 25 heures, sur 2 jours et aboutissent le 27 mai au matin à des décisions positives sur des points essentiels, même si le protocole d'accord final ne fut pas signé. Cependant, bien que non signé, ses dispositions entrèrent en application par le biais de plusieurs lois. Ce furent *Les accords de Grenelle* qui prévoient des dispositions concernant la « réduction de la durée du travail », des heures supplémentaires et en vue d'aboutir à la semaine des 40 heures, l'emploi, via les reclassements notamment, la formation et le perfectionnement professionnel, indispensable aux reconversions et aux évolutions de carrière. Et dans son prolongement, plusieurs accords nationaux interprofessionnels furent négociés et signés, plusieurs lois furent adoptées au regard de ces accord : les acquis sociaux de 1968 concernent le pouvoir d'achat, l'industrie, la protection sociale, les services publics, les réformes de l'enseignement universitaire que social...

Comment le service social a-t-il vécu les « événements » de mai 1968 ? Dans un premier temps les « élèves » assistantes sociales et assistants sociaux sont sensibles à la mobilisation étudiante. A partir du 15 mai 1968, dans la plupart des écoles de service social, les élèves abandonnent les cours et se réunissent en commission. Elles portent sur la critique du rôle de l'assistante sociale et la formation souhaitée. Des projets de formation sont élaborés et une nouvelle structuration des services sociaux est proposée. Puis la contestation s'étend aux professionnels, et des grèves ont lieu dans certaines institutions. En région parisienne, des commissions étudiantes/professionnelles se réunissent à la faculté de Jussieu et publient des rapports qui tracent le nouveau visage souhaité du service social. Dans toutes les régions des écoles suivent le mouvement. Des grèves ont lieu dans certaines institutions.

ANNEES 1970-1975

Dans *l'Après-68*, la société a vécu une profonde transformation dans tous les domaines et a été marqué par de nombreuses réformes. D'abord, les mouvements sociaux continuent, notamment une série de grèves d'ouvriers spécialisés. De même ont lieu les mobilisations de la jeunesse scolarisées, des mouvements féministes, le Mouvement homosexuel, les mobilisations des acteurs de l'action sociale ...

Dans les années 1970, les politiques d'emploi se développent. Les lois économiques portent par exemple sur la création d'un salaire minimum de croissance », le SMIC (qui succède au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti), sur le principe de l'Egalité de rémunération

pour un même travail ou un travail de valeur égale, sur l'autorisation de l'autorité administrative compétente pour un « licenciement, individuel ou collectif, fondé sur un motif économique...

Dans les dix années qui suivent, une série de lois est adoptée, par exemple l'assouplissement de la hiérarchie dans les entreprises, la légalisation de l'avortement, la majorité à 18 ans, l'autorité parentale qui remplace l'autorité paternelle, le divorce plus facile, les médias plus libres, l'homosexualité mieux acceptée, l'ouverture aux autres cultures... la politique Hospitalière dans la loi du 31 décembre 1970 porte sur la réforme hospitalière qui instaure la carte sanitaire, crée le service public hospitalier (SPH) et les groupements et syndicats inter-hospitaliers...

Pour l'action sociale, le passage de l'assistance à l'aide sociale s'achève dans les années 70. Le travail social verra l'arrivée politique de grands hommes d'État dans le social (notamment Bernard Lory, René Lenoir). Ainsi, Bernard Lory³ préconise une politique d'action globale et promotionnelle dont le terme est la subordination de l'action économique à des impératifs sociaux⁴. Ce qui entraîne la confirmation de nouveaux champs professionnel (par exemple l'animation), et amorce des nouvelles pratiques et une politique d'action globale et promotionnelle dont le terme est la subordination de l'action économique à des impératifs sociaux.

Le VI plan (1971-1975) pose le cadre d'un développement de l'action sociale⁵ qui trouve son apogée dans les lois de juin 1975, portant sur le statut des personnes handicapées et sur les institutions sociales et médico-sociales. La loi du 30 juin 1975, dite « loi sociale », définissait et organisait le champ des institutions sociales et médico-sociales en les distinguant du champ sanitaire...

C'est surtout dans les années 1970-1975, que les mouvements sociaux continuent. Dans La psychiatrie, des Universités, l'action sociale, éclatent de fortes critiques des institutions, bien que des divergences importantes sont apparues à cette occasion. Par exemple, la revue *Esprit* d'avril-mai 1972 intitulé « Pourquoi le travail social ? » met en exergue de nouvelles formes de contrôle social et perçoit les travailleurs sociaux comme des agents de normalisation extatique. De nombreuses publications poursuivront la critique radicale du travail social. La pensée politique de chercheurs tels que Gilles Deleuze, Félix Guattari, Michel Foucault, influence fortement.. Des divergences importantes apparaissent : acteurs très militants et critiques d'un côté, acteurs plus neutres et se restreignant aux réformes administratives de l'autre. Dans le mouvement critique, les travailleurs sociaux étaient perçus comme des agents de normalisation étatique, encadrant et surveillant, contrôlant les populations. De nombreuses publications poursuivront, durant cette décennie, une critique radicale du travail social (J Verdes Leroux, P Lascoumes, le livre de Bessaguet, Chauvière et Ohayon ...). Dans le choix des travailleurs sociaux pour les réformes institutionnelles, ils recherchent une modernisation et se situent comme les agents de changement social.

³ Bernard Lory, *La politique d'action sociale*, Privat, Paris, 1975. Il donnera notamment naissance au projet gouvernemental de création des IFTS, (devenus IRTS)

⁴ B Lory avait élaboré le projet d'IRCS en 1963 et un projet de loi était prêt en 1967. En 1970, les IRCS deviennent des IRFTS (IRTS en 1986)

⁵ Le 6^e Plan avait pensé à un travailleur social polyvalent.

Comme le chômage va s'accroître, le terme d'« exclus » est dénoncé par René Lenoir⁶, secrétaire d'Etat à l'action sociale de 1974-1978, pour désigner les oubliés de la croissance ...

Le détour par les années 1965-1975 est heuristique : il permet de comprendre comment une société se fissure et comment se dénouent soudainement les liens qui font tenir les hommes ensemble. Ainsi Mai 68 qui hante tout mouvement d'ampleur, montre une rupture fondamentale dans l'histoire de la société française, mettant une remise en cause des institutions traditionnelles et portant les changements profonds du travail social dont la modification de ses pratiques.

⁶ René Lenoir, réédité 1989, *les exclus : Un français sur dix*, Seuil

Trois notes sur le mouvement

1968 :

la commission étudiantes-professionnelles réinvente le service social et sa formation

8

PASCAL Henri

sociologue, formateur retraité

A partir du 15 mai 1968, dans la plupart des écoles de service social de la région parisienne les élèves abandonnent les cours et se réunissent en commission à la « Halle aux Vins » (Jussieu). Le 28 mai l'assemblée générale des praticiens de service social, réunis à Censier, se déclare solidaire du mouvement de contestation et de rénovation des « étudiants et travailleurs ». Elle invite « *les Assistantes Sociales en activité et les autres travailleurs sociaux à participer au grand mouvement de réflexion et de remise en question du statut du travailleur social dans la société* ». Elle les invite également « *à participer aux commissions réunies à la Halle aux Vins* "(Tour 32), *à l'initiative des élèves et qui regroupent déjà élèves, enseignants, professionnels.* » Les commissions des élèves, renforcées par des professionnelles et des formateurs se réunissent jusqu'au 30 juin. Comme le note Geneviève Morinière, directrice de l'Ecole Normale Sociale, dans une lettre aux parents des élèves « *nous avons constaté que, dans ce mouvement, il y avait un travail sérieux de réflexion des élèves en commission d'études* ». Des comptes rendus ronéotypés témoignent de ce travail, datés de mai-juin 1968, quatre sont parvenus jusqu'à nous⁷ :

- Commission rôle et statut sous commission critique du rôle actuel
- Commission rôle et statut sous commission Prospective
- Elèves assistants sociaux commission intégration à l'université, juin 1968
- Commission Programmes – Examens Long terme

Puis du 1^{er} juillet au 9 septembre 1968 s'est réunie la commission paritaire de la région parisienne qui « *a rassemblé des représentants du Comité d'Entente, de l'A.N.A.S., de la C.F.D.T. de la Fédération Française des Travailleurs sociaux, des professeurs et des Etudiants.* » Cette commission a élaboré un rapport de 23 pages imprimés intitulé « *Rôle de l'Assistant Social et sa formation* »⁸. Ce rapport a été remis à la DRASS. Avant d'aborder la question de la formation et du rapport à l'Université, il est nécessaire de passer un temps à voir les critiques du statut et de la fonction du service social ainsi que les pistes à long terme proposées.

⁷ Ils sont consultables sur le site : www.grehss.fr

⁸ Egalement consultable sur le site du GREHSS

1. Les rapports des commissions étudiantes

1.1. Rôle et statut de l'assistante sociale

Les deux rapports des sous commissions de la commission rôle et statut apportent un regard critique sur l'état du service social. Après avoir listé les rôles de l'assistant social par rapport aux usagers - aide psychologique, prévention, orientation, information, promotion – le rapport conclue que ces rôles sont incomplets, limités et, surtout, palliatifs. Plus particulièrement les aides financières sont critiquées : « *Les secours en particulier sont assez souvent ressentis comme une aumône à renouveler et maintiennent, malgré l'objectif du service social, les individus en position d'assisté, portant ainsi une grave atteinte à leur dignité et à l'épanouissement auquel ils ont droits* ». Les critiques par rapport aux structures sont nuancées car elles tiennent compte de la diversité de ces structures. Quant au statut du service social il est constaté qu'il n'existe pas de statut général. Après ces critiques générales, on entre dans une partie où critiques et orientations pour le futur se mêlent. Elle s'ouvre par une définition du rôle de l'assistant social :

"L'assistant de Service Social aide professionnellement l'homme à se réaliser pleinement dans une société (ou civilisation) qu'il recrée perpétuellement à sa mesure. Il est donc un praticien qui, en coordination avec d'autres travailleurs sociaux, a un double rôle sur les plans individuels et collectif de :

- *Promotion*
- *Information*
- *Prévention*
- *Recherche et action sur les structures.*

Cette aide, plus ou moins prolongée, est au service de tout individu, quelle que soit sa position humaine et sociale, au service de toute communauté, sans discrimination. Elle doit permettre avant tout recyclage et progression »

Pour être conforme à cette définition, un certain nombre d'orientations sont dégagées. Par rapport aux usagers (c'est le terme utilisé) l'aide au niveau individuel est comparée au rôle d'un maître nageur qui met sa technique au service du néophyte. Ces orientations révèlent en creux les critiques :

- absence de place du service social dans l'élaboration des plans économiques et sociaux et même politiques car « *notre aide individuelle nous place au cœur des problèmes cruciaux* » ;
- autonomie insuffisante dans les institutions ;
- encadrement du service social pas toujours effectué pas des assistantes sociales ;
- textes de 1950 sur la coordination insuffisamment mis en œuvre ;
- absence de statut fondé sur des principes éthiques pour l'ensemble de la profession ;
- insuffisance des salaires.

Le rapport de la sous commission « Prospectives » reprend ces critiques. Il insiste sur le caractère trop souvent palliatif de la fonction de l'assistante sociale, dû en partie au manque de méthode - résultat d'une « *formation incomplète* » - et, surtout, à « *l'impossibilité quasi-totale d'agir au niveau des structures* ». Le caractère curatif de l'action est également souligné. Ces critiques débouchent, après un rappel de la fonction généraliste de l'assistante sociale, sur l'affirmation d'une orientation fondée sur deux fonctions : fonction de prévention et fonction d'aide. La fonction de prévention se ferait par un travail d'information auprès de groupes déjà formés :

«L'As devrait jouer un rôle de catalyseur. Elle réunirait des personnages « clés » d'un secteur ou quartier, directeurs, instituteurs, administratifs... Ces personnages, sensibilisés

aux problèmes, pourraient mener eux-mêmes une action de prévention et d'éducation dans leurs groupes respectifs.»

Quant à la mise en œuvre de la fonction d'aide, elle passe par une large application de la « *méthode psycho-sociale* » ainsi que par le service social de groupe et le service social de communauté.

Quant au rôle de l'assistant social par rapport au structure il est limité aussi il est nécessaire « *pour le service social d'avoir un pouvoir de contestation et de décision* » et également « *de développer le sens critique des usagers et de les amener à résoudre eux-mêmes leurs problèmes* ». Cela amène à la critique d'une définition répandue du service social qui viserait à adapter l'homme à la société : « *son but primordial ne semble pas de mieux adapter l'homme à la société (ce qui peut être une formule dangereuse si la société est oppressive d'une manière ou d'une autre) mais de l'aide à être plus autonome. De ce fait il sera plus apte à juger cette société et à participer à sa transformation.* »

La critique des statuts de l'assistante sociale se limite à la fonction publique. Là deux revendications émergent :

- le passage au cadre A du fait des que les études sont de trois ans, d'autant que le cadre A donnerait un pouvoir de décision ;
- les critères d'avancement devraient être en fonction de la compétence et non de l'ancienneté.

Le rapport se termine par un souhait de transformation totale des structures du service social. Ce qui est souhaité c'est un « *service social directement employé par la population usagère d'un secteur géographique donné* » structuré à trois échelons : local, régional, national :

« *A chaque échelon existerait une organisation tripartite composée :*

-de représentants des diverses catégories d'usagers

-de représentants des travailleurs sociaux

- de représentants des organismes de prévoyance recevant des cotisations versées pour une politique d'action sanitaire et sociale »

L'échelon de base serait le local, il élirait des délégués au régional qui lui-même élirait des délégué pour l'échelon national. Le pilier de cette structure c'est le local :

« *A l'échelon local, une équipe sociale serait employée par l'organisation tripartite. Cette équipe composée de travailleurs sociaux, sociologue, psychologue, animateurs, éducateurs, A.S. etc... (tout professionnel visant par son travail à l'épanouissement de l'homme) favoriserait à titre d'expert la vie de la communauté qui se prendrait en charge elle-même.* »

1.2. Un schéma de programme de formation

Dans le rapport de la commission programme sont listées en entrée les connaissances, nécessaires pour l'exercice de la profession d'assistant social :

- sur la santé de l'homme (le normal et non le pathologique) et les maladies à retentissement social ;
- sur le Service Social, sa conception, ses méthodes, son équipement, sa recherche ;
- dans les domaines suivants: Droit, Psychologie, Histoire contemporaine, démographie, Economie Politique et du Travail, Equipement et aménagement du territoire, Sociologie.

Ces connaissances s'inscrivent dans une visée pédagogique misant sur l'engagement de l'étudiant : l'enseignement ne doit pas être passif, il doit susciter la participation des étudiants par des travaux pratiques et de groupes, par les stages.

Le schéma de formation est proposé sur quatre ans :

-une première année commune aux étudiants intégrés à l'Université critique des sciences de l'homme (à construire) : sociologue, psychologue, économiste, démographe, travailleurs sociaux ;

-deux années spécifiques aux assistants sociaux avec stages se terminant par « *un diplôme universitaire permettant d'évaluer la capacité de l'élève à exercer la profession* »

-une quatrième année à option avec un stage rémunéré se concluant par la production d'un mémoire.

Suit une présentation assez rapide des programmes proposés en psychologie, sociologie, économie, démographie, statistiques, droit, histoire contemporaine, service social, santé de l'homme.

1.3. La question de l'intégration à l'Université

Le rapport sur l'intégration à l'Université est le plus long des quatre. Il s'ouvre par une page intitulée « *pourquoi entrer à l'Université* ». L'argumentaire se construit autour de deux objectifs :

-« *la démocratisation de l'enseignement* » signifiant : gratuité des études, statut étudiant et participation à l'élaboration des programmes ;

-« *une nouvelle conception de la profession* » favorisant la collaboration avec les autres travailleurs sociaux et permettant l'accès aux tâches d'organisation et d'encadrement.

Dans l'intégration à l'Université, les points à préserver, quelle que soit la structure adoptée, sont:

1) niveau d'accès aux études : le bac, accompagné de la possibilité d'un examen d'entrée pour ceux qui n'ont pas le bac ;

2) formation commune avec d'autres étudiants (psychologues, sociologues, éducateurs, animateurs socio-culturel) : nécessité d'apprendre à parler un langage commun et d'acquérir la même méthode d'approche des réalités sociales ;

3) Connaissance de base : connaissance de l'homme, connaissance de la société, apprentissage des techniques de relations humaines, méthodologie ;

4) enseignement ne dissociant pas la théorie de la pratique « *L'enseignement est assuré à la fois par des praticiens et des chercheurs. La formation comporte dès le début des cours magistraux d'une part, des stages et des travaux de groupe d'autre part* ».

Après ces préalables sont étudiées plusieurs formules possibles d'intégration. Sont successivement étudiés les statuts des Grandes Ecoles, des Instituts, des IUT Carrières Sociales. Ces trois statuts sont rejetés :

- les Grandes Ecoles car elles ont des statuts divers, une sélection à l'entrée, un enseignement encyclopédique ;

- les Instituts car ils donnent une formation complémentaire par rapport à une formation de base et les enseignants ne sont pas rattachés à l'Institut ;

- les IUT car ils sont en deux ans et ne permettent pas une formation de cadre.

Sont ensuite étudiés des projets élaborés par des groupes étudiants, ceux de l'Institut des Sciences Sociales du Travail, de l'Institut de Sciences politiques et de la Faculté de Médecine, ainsi qu'un projet d'Université critique des sciences de l'homme. A partir des éléments recueillis sur ces quatre projets la conclusion est que « *la seule perspective qui nous semble valable est la création d'une, branche carrières sociales à l'intérieur d'une Université critique des sciences de l'homme (Université rénovée dans ses conceptions).* »

Le projet élaboré par la commission formation est repris sans grand changement / Il se déroule sur deux cycles de deux ans chacun :

- premier cycle est commun aux étudiants de toutes les disciplines des sciences de l'homme. Il vise l'acquisition de connaissance de base en psychologie, sociologie, économie, démographie, droit, et en une méthodologie permettant d'appréhender ces disciplines. Des stages d'initiation dans ces différents domaines sont prévus au choix de l'étudiant. A l'issue de ce premier cycle pour les étudiants carrières sociales s'ouvre l'option vers formation éducateur, ou animateur socio-culturel, ou assistant social.
- première année du deuxième cycle pour les étudiants en service social : initiation théorique et pratique aux trois méthodes de service social (« *travail individuel, travail de groupe, travail communautaire* »), étude des problèmes propres au service social. Cette première année peut être sanctionnée par un examen de type DE donnant l'autorisation d'exercer.
- deuxième année : « *année de pratique, considéré comme stage rémunéré, pratiquement à temps* ».

Un troisième cycle est prévu portant sur la recherche et l'enseignement.

2. La commission paritaire de la région parisienne

Le rapport s'ouvre sur une définition du travailleur social : « *Le Travailleur Social intervient auprès d'un sujet (1) inséré dans un réseau de relations sociales diversement structuré(2). Son rôle est de susciter chez lui un dynamisme nouveau. Par son action, le Travailleur Social essaie de favoriser l'autonomie du sujet en situation, en libérant ses dynamismes créatifs et contestataires et en permettant l'expression de ses potentialités.* »

Une précision est ajoutée quant au rôle spécifique de l'assistant social qui engage et maintien une relation « *qui permette, en utilisant les ressources du sujet et celles de l'environnement extérieur, de le faire progresser vers l'autonomie* ». Pour cela l'assistant social doit disposer de moyens diversifiés, et, parmi ceux-ci, « *la cogestion entre usagers et équipe de travailleurs sociaux sur un secteur géographique* »

Vient ensuite l'essentiel du rapport qui porte sur la formation. La visée est une formation professionnelle, basée sur l'intégration constante des connaissances théoriques et de la formation clinique acquise en stage. La place du stage dans cette formation est largement développée. Il en est de même des méthodes pédagogiques qui doivent allier des cours magistraux, du travail personnel, du travail de recherche, du travail de groupe (ce dernier est à privilégier vu son caractère formateur) et des séminaires inter-écoles de la région parisienne, les uns sur des thèmes interdisciplinaires, les autres sur des thèmes politiques (ces derniers organisés par les étudiants). Quant au programme il doit être élaboré par une commission tripartite étudiants, enseignants et assistants sociaux en fonction.

Ce programme doit être porté par de nouvelles structures de formation assurant, pour les étudiants, la démocratisation de l'enseignement par la gratuité des études, des bourses sans contrat et un statut étudiant. Sur le plan régional cette structure doit permettre le regroupement de tous les étudiants en service social, un tronc commun avec les étudiants travailleurs sociaux et le regroupement avec les étudiants en sciences humaines. Cette structure doit intégrer des formations supérieures : pour la recherche, pour l'enseignement du service social, pour la fonction d'organisation des services et pour la fonction de professeur de stage.

L'organisation générale de la formation est ensuite présentée avec un développement assez long sur la première année dont l'axe principal est un stage rémunéré de trois mois au 2^e trimestre.

La question de l'entrée à l'université n'est abordée que dans une conclusion datée du 8 octobre 1968 : « *On a contesté la possibilité d'une telle formation professionnelle dans le cadre de l'université. Il s'agit dans notre esprit d'une université rénovée préparant effectivement à l'exercice d'un métier* »

En conclusion de la lecture de ces textes plusieurs éléments apparaissent sous diverses formules. Tout d'abord l'affirmation du lien avec les usagers dont l'on place les représentants à égalité avec les représentants des assistants sociaux et des organismes de prévoyance sociale dans la gestion de l'intervention sociale du local au national. C'est là une rupture de la domination de l'Etat sur l'intervention sociale, combiné avec l'exigence pour le service social de participer à l'élaboration des plans économiques et sociaux. Pour la formation le fil conducteur est l'articulation entre les connaissances disciplinaires et l'approche clinique sur le terrain, cette articulation devant se traduire aussi bien dans l'alternance que dans les méthodes pédagogiques. Enfin si l'intégration à l'Université est envisagée, elle est liée aux revendications de la gratuité des études, de l'obtention du statut étudiant et de l'accès aux formations supérieures. Cette intégration doit aussi permettre le rapprochement entre les étudiants travailleurs sociaux et les étudiants des diverses disciplines des sciences humaines. Mais cette intégration à l'Université ne peut se faire dans l'Université telle qu'elle est, elle ne peut se faire que dans l'Université critique des sciences humaines pour les commissions étudiantes, dans une Université rénovée pour la commission paritaire.

« Mon Mai 68 à Saint-Chamond »*

FAUCOUP Yves

Ancien travailleur social et formateur, ancien directeur de l'action sociale départementale, actuel chroniqueur du blog *Social en question* sur Mediapart.

On le sait : Mai 68 ne s'est pas déroulé qu'au Quartier latin et les anciens ne sont pas tous devenus banquiers et thuriféraires du "libéralisme". En certains lieux de la province, bien que modeste, la révolte s'est exprimée, exigeant tout simplement le droit de prendre la parole et de militer pour changer l'ordre établi.

Au cours de mon année de Terminale, ayant un camarade de classe et ami venu de Haute-Volta (Burkina Faso actuel), je me suis beaucoup intéressé à l'Afrique. J'ai lu tout ce que j'ai pu trouver, écrits par des poètes, des ethnologues, des historiens. Jusqu'alors, je croyais plus ou moins qu'il n'y avait qu'un seul peuple africain mais mes échanges nombreux avec mon ami Hama Boubakar, qui connaît tout des ethnies du continent, m'ouvrent à cette diversité.

* **Blog publié dans Médiapart le 28 mai 2018**

Il m'entretient des cultures, de la magie (en confiance, il cherche à m'en démontrer la réalité). Je m'intéresse au Mali et au Pays des Dogons, où j'effectuerai un voyage, trente-sept ans plus tard, rêvé depuis ces temps-là. Cette année de Terminale, j'ai plongé dans des ouvrages de sociologie, d'économie, sur le Tiers-Monde, et des romans sociaux (j'ai encore toutes les fiches de lecture). Je suis donc tenté par des études supérieures en sociologie.

Sauf que mai 68 n'est pas qu'une rébellion contre des règles trop strictes, qui auraient même empêché les garçons d'accéder au dortoir des filles à Nanterre. Non, c'est aussi une crainte de l'avenir, car, s'il y avait durant les 20 Glorieuses un chômage résiduel, le nombre de chômeurs augmente (1). D'ailleurs, l'ANPE est créée en 1967. Je ne me vois pas imposer à mes parents des études longues, sans issue garantie. Troisième enfant d'une famille de six, père ouvrier, mère au foyer, il est d'une évidence pour tous que, si nos parents ne rêvent pas pour nous de l'usine, ils ne peuvent financer des études qui s'éternisent. Animé par des valeurs humanistes, ayant connaissance de deux anciens pions que j'aime bien et qui ont entamé des études d'assistant social, je les rencontre pour mieux connaître la réalité de ce métier. Je me méfie un peu car si mon père parle souvent de l'assistante sociale de l'usine, de façon très positive, il me semble qu'il s'agit d'un travail administratif, avec toujours des "papiers" à remplir. Je passe une soirée avec eux et l'amie de l'un d'entre eux, elle-même préparant le diplôme d'assistante sociale. Ils sont assez convaincants sur l'intérêt de suivre une telle formation, avec métier assuré au terme des études.

L'Ecole de Saint CHAMOND



Ecole d'assistants sociaux de Saint-Chamond en 1968 : cette photo est récente, à l'époque, l'épingle à nourrice, pour symboliser les infirmières [!] n'avait encore été peinte [Ph. YF]

En septembre 1967, à 18 ans, après le bac, j'entre donc dans une école d'assistant de service social, à Saint-Chamond. Elle est dirigée par des religieuses, mais qui appliquent un programme imposé par l'État. Bien qu'en tenue de nonnes (donc voilées, comme c'est le cas également de toutes les infirmières chefs de service à l'hôpital public, toutes religieuses), elles ne font aucun prosélytisme, ont un tel investissement dans la formation, qu'en bien des aspects

elles élaborent des contenus de formation précurseurs (l'école est connue pour cela). Par exemple, tout en respectant les programmes, elles ont déjà anticipé pour partie le fait que la formation d'assistant social (pour la première année commune) diffère quelque peu de celle d'infirmier. Elles militeront pour que nous prenions un certain nombre de cours à la Fac (comme le droit du travail, en préparant ainsi un diplôme spécifique).

J'obtiens de l'État une bourse de 3000 francs par an (sur lesquels je paye 900 francs de frais de scolarité). Tout au long de mes études, j'effectue quelques heures de travail à 3 francs de l'heure, chez un voisin qui a un petit atelier de fabrication de serrures, lorsque je serai en stage à Roanne (en 1969), chez un primeur pour décharger les camions de 3 à 8 heures du matin (les professionnels de l'association, compatissants, obtiennent que désormais tout stagiaire aura une petite gratification de 150 francs s'il ne peut rentrer chez lui le soir, contraint de louer une chambre). Il en est de même dans une usine où le DRH m'accordera généreusement une gratification de 100 francs pour un mois de stage au service social.

Alors que j'avais connu une scolarité secondaire exclusivement masculine, je me retrouve seul garçon dans une classe de 21 élèves (on ne disait pas encore étudiants). Alors que je sortais d'études secondaires bien sages, dans un milieu plutôt protégé, je suis brutalement jeté dans la dure réalité de la vie... et de la mort. J'effectue en effet un an de stage à mi-temps en secteur hospitalier. En médecine hommes, je suis confronté à des fins de vie sordides. Nous nous prenons d'affection pour des petits vieux auxquels nous rendons visite à leur sortie, lorsqu'ils rejoignent l'hospice, installés dans une salle commune de 20 ou 25, qui empest l'urine et les produits désinfectants. Quelques fois nous assistons à leur enterrement dans les villages alentour. Je vois mourir de nombreux malades, qu'il nous faut conduire ensuite à la morgue.



Hôtel-Dieu de Saint-Chamond, hospice où s'entassaient, en 1968, 20 à 25 vieillards malades dans une seule salle [Ph. YF]

Seule la Maternité, où j'assiste à plusieurs accouchements, est un lieu d'espoir. A la veille des événements, en avril, j'écris dans un cahier mes toutes premières réflexions "existentielles". Je viens de passer trois mois dans un service de pédiatrie : dans mes notes, j'interpelle Hervé, Marcel, ces bouts de chou malades, parfois délaissés par leur famille, j'évoque leur "*sombres destinées*".



Je situe cette photo à la fin du stage en pédiatrie, soit fin avril 1968. L'original indique le prénom de l'enfant : Abdelkrim [Ph. DR]

Le 1er mai 68, je rédige un long texte qui manifestement exprime mon désarroi devant la souffrance de ces enfants, et le fait qu'on n'y peut rien. Et sur la lutte vaine des Hommes pour un monde meilleur. J'interpelle l'Américain qui combat au Vietnam. Bien sûr, à la relecture,

j'y décèle beaucoup de naïveté (textuellement : "*si les hommes aimaient et respectaient la personne humaine, il n'y aurait plus de guerre plus de discorde*") ! Je m'engage à lutter "*toute ma vie*" pour que la valeur de tout être humain soit respectée ("*Blanc ou Noir, Français ou Algérien, jeune ou vieux, connu ou inconnu*"). Je reconnais que ce n'est peut-être qu'un "*Postulat*" (avec un P majuscule), mais "*peu importe, ce qui compte c'est de l'appliquer*".

L'usine et le monde ouvrier

Dans le cadre de ma formation, j'effectue une visite organisée des Aciéries de la Marine de la Loire, à Saint-Chamond. Nous parcourons les ateliers, assistons aux travaux de la forge en pleine activité. C'est dans cette usine que mon père a fait son apprentissage pour devenir tourneur sur métaux (entré en 1931, il avait à peine 13 ans). Son père et ses deux frères l'étaient déjà : il était condamné, la mort dans l'âme, à le devenir.

17



La question du travail est présente dans notre enseignement, pas seulement par une approche théorique sociologique ou juridique. Je n'effectue pas que des stages en dispensaire antituberculeux ou en protection maternelle et infantile. L'année suivante, en 1969, j'accomplirai des stages en service social d'entreprise, aux Houillères de la Loire, avec une descente au fond, guidée par un délégué sécurité (CGT), et aussi dans une usine de textile artificiel (où je mets en place avec "mon" assistante sociale la toute première vaccination contre la grippe). Nous visitons la célèbre MAS (Manufacture d'armes de Saint-Etienne, à ne

pas confondre avec Manufrance). Avec quelque émotion, car mon père y a été un temps ouvrier.

Mai 68 : à la fin de ma première année d'étude, nous sommes donc frappés de plein fouet par cet événement majeur. Alors que nous sommes dans une ville non universitaire, que nous n'avons même pas vingt ans, nous suivons attentivement les événements qui se déroulent à Paris. Nous sommes loin de l'effervescence sociale en général décrite. Mais nous écoutons la radio, lisons la presse. Nous sommes également sollicités par nos camarades de Lyon, plus actifs, dans une ville où les manifestations se succèdent tous les jours, comme à Paris. Du coup, notre petite communauté d'élèves va s'impliquer. Comme si c'était inéluctable, que 68 répondait à une attente. Pas forcément en lien avec l'après-guerre d'Algérie, mais tout simplement parce qu'au moment où nous devenons adulte (nous avons tous autour de 20 ans, même pas majeurs à l'époque) ce mouvement de libération nous paraît aller de soi. Je n'exclus pas que les valeurs qui nous animent et qui ont fait que nous avons choisi ce métier aient pu nous faire basculer, tout en notant qu'en mai-juin nous resterons très légalistes, ni barrages, ni barricades, ni manifs.



Puits Couriau à Saint-Etienne, dans lequel je descends avec un délégué CGT à la sécurité en juin 1969 [Ph. YF et DR]

Grève : on remplace les profs !

Certains disent que tout était fini le 13 mai (avec la prise en main par la CGT), mais pour nous tout commence. Nous décidons et imposons à la direction de l'école l'arrêt des cours. Grève étrange, puisque nous nous délivrons nous-mêmes désormais les enseignements (chacun à tour de rôle, avec un gros travail de préparation). Tout cela se fait assez naturellement. D'ailleurs, la direction s'incline et ne fait pas opposition à notre dissidence. Peut-être même se réjouit-elle que nous soyons dans l'air du temps. De mes notes de l'époque, je vois que nous ne contestons pas trop le contenu de la formation, son caractère éclectique, sinon que nous souhaitons qu'il soit plus en phase avec la réalité et nous estimons que, plutôt que de cloisonner les matières, il faudrait traiter des thèmes de façon transversale. Je relève aujourd'hui cette phrase : "*il est nécessaire de compléter le cours magistral [inévitabile] par un dialogue professeur-élèves*". Nous réclamons également un temps pour la documentation et "*la dynamique de groupe*" qui nous apprend à participer et à nous intégrer dans un groupe et aussi "*à nous discipliner*".

Je fais partie des délégués de classe qui vont se déplacer en France pour défendre des revendications (qui, pour l'essentiel, tournent autour du souhait de voir la formation d'assistant social être orientée dès la première année vers le social et non pas commune avec les infirmiers et nous défendons l'idée que "l'AS soit reconnue à tous les échelons de l'élaboration de la politique et de l'action sociale") : c'est ainsi que je vais plusieurs fois à Lyon (en stop, car il n'y a plus d'essence) pour des réunions inter-écoles (j'aperçois au loin des manifestations dont certaines seront violentes, mais je ne m'approche pas, je cherche même à les éviter pour pouvoir rentrer le soir chez moi), à Brest, à Bordeaux je crois, à Paris (avec la 2 chevaux d'un copain de Lyon). Dans la capitale, Michel Taleghani, un leader de l'Association Nationale des Assistants Sociaux (ANAS) nous sollicite pour leur congrès qui doit avoir lieu à l'automne, invitation que nous déclinons par défiance envers une association qui nous paraît relever du monde ancien (2). Finalement, ce congrès n'aura pas lieu. Nous sommes dans l'école à Saint-Chamond le 31 mai quand De Gaulle prononce son célèbre discours et nous l'écoutons, comme toute la France, sur nos petits transistors

« Mai 68 à la DDASS du Val de Marne »

BONNEAU Jacqueline

Psychanalyste, ex. conseillère technique et pédagogique Ministère des affaires sociales (D.A.S.)

Il était paradoxal en ce temps de contestation de toutes formes d'institutionnalisation du pouvoir et de l'autorité, d'être engagée dans le processus d'une importante création institutionnelle⁹ : une direction départementale de l'action sanitaire et sociale dans le cadre de la création d'un des huit nouveaux départements d'Ile de France, le Val de Marne. Pour autant, nous étions dans l'esprit du temps. Il s'agissait de « *donner un sens plus pur aux mots de la tribu* » (Mallarmé).

Son premier directeur, François de Saintignon, nommé deux ans plus tôt, avait une âme et un talent de bâtisseur, cassant règles et normes de routine pour ouvrir avec autorité des chantiers nouveaux, tel son service social. Pas vraiment 'collégial' sans doute, mais s'il a choisi ses premiers collaborateurs, pour leurs compétences certes, ce le fut surtout dans une relation de confiance, ce que nous allions nommer 'engagement de parole' dans le groupe des cadres du service social. C'est ainsi qu'il me choisit comme conseillère technique¹⁰ dès février 1967.

Comme tout le monde, je n'avais pas vu venir les événements et j'avais du mal à les comprendre. Je m'interrogeais à partir des échanges que j'avais eus depuis plus d'un an avec

⁹ Loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, avec la création de 8 nouveaux départements, restructurant ceux de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Décret du 30 juillet 1964 instituant les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass), dans le cadre de la réorganisation des services extérieurs de l'Etat.

¹⁰ L'assistante sociale chef départementale est conseillère technique du Directeur (cf. instructions de mars 1965).

de nombreux partenaires en leur présentant la future Ddass : tels trois directeurs de services de la Préfecture de la Seine - avec un groupe d'assistantes sociales - et de la Ddass de Seine et Oise, les directeurs de l'Uncaf et de la Cramif avec leur conseillère technique, des directrices de services privés (OSE, SSAE...), des directrices d'écoles de service social, ATD - Quart Monde, les syndicats...

Au cours de ces premières rencontres où je reçois un accueil favorable, chacun exprime son intérêt pour nos projets et l'esprit qui nous anime, évoquant les problèmes des habitants du département, ceux des « Grands Ensembles ».

Les Maires insistent sur ce problème majeur et déplorent plus précisément la désertification des secteurs de polyvalence. Leur attente et leur accord sur nos projets sont manifestes malgré parfois, les écarts politiques exprimés dans les communes dites de gauche : « *oui, mais un jour c'est nous qui serons au pouvoir !* » promettaient-ils. Aucune autre réserve que cet espoir légitime.

Cependant je tentais de comprendre ce mouvement dans son irruption soudaine, en résonance avec ce que ma tradition familiale m'avait transmis du Front populaire et de vagues réminiscences de ma formation de cadres à Montrouge, du propos de Marcuse avec « l'Homme unidimensionnel » (en 1964, il n'était pas encore traduit).

Nous faisons face dans l'attente de l'issue des événements, avec les moyens du bord, graves et silencieux. Pour ma part, je campais dans mon bureau du boulevard de la Bastille, écoutant les nouvelles à la radio dans le bruit des grenades, en y articulant réflexion et perspectives. En toute modestie, je me vivais, auprès de François de Saintignon, directeur de cette nouvelle Ddass, un peu comme le capitaine en second qui dans la tempête ne saurait quitter le poste de commandement.

Dans ce véritable engagement qui fut d'entrée de jeu partagé par tous, il y avait une passion de créer, d'inventer, de mettre en place de nouvelles pratiques avec, en particulier, le développement de la polyvalence de secteur, des cadres qualifiés (superviseurs, de service ou pédagogiques,...) pour chacun des métiers (assistantes de service social, travailleuses familiales de prévention et puéricultrices à domicile), dans le cadre des circonscriptions d'action sanitaire et sociale. Elles allaient permettre la mise en œuvre des politiques sociales telles qu'elles s'inscrivaient dans cette étroite articulation du sanitaire et du social, exprimée par le nom même de ces directions. Nous nous référions à l'esprit des textes¹¹, au-delà de la lettre.

Ce service social unifié devait constituer « le principal moyen d'action » des nouvelles Ddass, traduire l'originalité de leur positionnement. Dès 1967, j'ai tenu à conduire une réflexion approfondie tout à la fois pour préparer le recrutement des assistantes sociales en polyvalence de secteur et pour l'accueil des stagiaires que je considère comme une mission essentielle du service. A cet effet, avec les premiers cadres déjà en fonction (mis à disposition par leur service) et en relation de travail avec les Ecoles de service social, nous avons convié quelques directrices d'école étonnées, (Surintendantes, ENS, Ecole pratique, Ecole départementale), avec Marguerite Brown de Colstoun comme conseillère pédagogique, pour travailler cette question de l'accueil des étudiants dans les circonscriptions auprès de praticiennes qualifiées.

¹¹ Instructions du 15 mars 1965 portant organisation du nouveau service social, circulaire du 12 décembre 66 sur les tâches et la polyvalence de secteur.

Ce fut notre première réunion de service – en collégialité - qui s’est inscrite dans le temps des fondations, avant même la création officielle du département.

C’est dans ce temps, cependant, que je commence à recevoir des candidates en cours de préparation de leur diplôme. Dès la fin des événements j’en reçois un nombre important, une soixantaine pour trente postes de polyvalence de secteur, limite imposée par les engagements financiers¹². J’ai le souvenir de leur dynamisme et de leur intérêt pour les conditions de leur vie professionnelle que nous mettions en place avec le souci de faciliter par l’écoute et la circulation de la parole, l’animation des circonscriptions et l’accompagnement des pratiques professionnelles. Au cours de cet entretien qui précédait celui de la responsable de circonscription, j’ai pu entendre parfois l’intérêt affirmé, visiblement lié à la formation reçue, pour des actions collectives avec la participation des habitants. Nous avons pu proposer un secteur « Grand Ensemble » où j’avais apprécié l’ouverture de la municipalité à cette dimension, lors de ma prise de contact quelques mois plus tôt.

C’est ainsi qu’un problème majeur de retard de paiement de loyer nous a conduit à un projet de prévention de surendettement dès le 2ème mois de retard. Assez rapidement a pu être mise en place une commission coordonnée par le Sous- préfet avec l’Office d’Hlm, la municipalité, la responsable de circonscription, les travailleurs sociaux intervenant dans ce « Grand Ensemble ».

Toutes ces candidates rejoignaient l’élan créatif qui nous portait dans ce que nous étions en train de construire, un peu comme le rêve d’une cité radieuse, déjà en marche, en acte, dans le Val de Marne. Cette dynamique nouvelle rejoignait celle déjà à l’œuvre dans ce nouveau service social. Une forme tacite de reconnaissance mutuelle est advenue.

Cinquante ans plus tard quand je pense et revis cette histoire, c’est toujours Michel Serres, « Le livre des fondations. Rome » : ‘...*si elle a su les construire, il a fallu qu’elle sache les fonder*’, que je garde à l’esprit, non sans quelque reconnaissance à Marcuse et à quelques autres de Mai 68, dans les fracas de l’Histoire de notre temps présent.

Paris

1^{er} X 2018- 5 XII 2019

¹² Les 100 postes à pourvoir pourront l’être en 3 à 5 ans.

Onde de choc dans la formation

L'après mai 68 : changements dans la formation des assistants de service social

L'exemple de l'Ecole Normale Sociale (ENS)

22

DE ROBERTIS Cristina

Assistante de service social, formatrice, ancienne directrice d'un centre de formation en travail social, membre du comité de rédaction de la Revue française de service social (ANAS)

En mai 1968 j'étais arrivée en France depuis un an, nouvelle immigrée je cherchais à comprendre mon pays d'adoption, sa culture et son organisation. Je cherchais du travail, mais mon diplôme d'assistante social d'Uruguay n'était pas reconnu en France il me fallait donc refaire des études et passer le diplôme d'Etat français si je voulais exercer dans ce pays.

J'ai débuté mon travail dans un dispensaire d'hygiène mentale spécialisé pour un public d'étrangers, dans la consultation pour les portugais et espagnols. Ma connaissance de ces langues était un atout, le médecin psychiatre lui aussi était étranger. Je faisais fonction d'assistante sociale mais rémunérée dans un poste de « secrétaire trilingue ». De manière concomitante je préparais à l'ENS, la présentation au diplôme d'Etat français que j'ai obtenu en juin 1969.

En septembre 1969, Geneviève Morinière, directrice de l'ENS me proposa une embauche comme cadre pédagogique permanent, j'ai ainsi intégré son équipe renouvelé et dynamique.

1. Les bouleversements de mai 68

Cette période a laissé une empreinte profonde et contribué à la modernisation de la société française ; elle a été la source de transformations au cours des décennies suivantes.

Comment caractériser le service social de cette époque ?

La polyvalence de secteur est le fondement même de la profession, elle crée un lien très étroit avec la population d'un secteur relativement restreint que le professionnel connaît de manière globale et approfondie. Les services sociaux spécialisés complètent sur des problématiques ou champs spécifiques cette approche territoriale.

Des nombreuses assistantes de service social et cadres responsables de service avaient suivi des formations aux méthodologies d'intervention. La multiplication des formations

complémentaires aux méthodes individuelles (casework), de groupe et communautaires leur ont permis d'élargir leur palette professionnelle.

Les grandes revendications de 1968

Dès le début, les élèves des écoles de service social se sont mobilisés. Le 14 mai l'assemblée générale de Paris regroupe élèves, responsables des écoles et formateurs. Elle se constitue en une structure permanente de rencontre et de production appelée « commission pluripartite », cette instance définit les points de changements souhaités parmi lesquels :

- La formation dans l'Université tout en préservant son caractère professionnel, ce qui concrétise une quête de revalorisation ;
- La fin de la première année commune avec les infirmières qui donne aux études un caractère à prédominance sanitaire ;
- La réforme profonde des programmes d'étude comportant l'enseignement aux méthodes professionnelles et les sciences sociales dont l'économie ;
- La gratuité des études et la participation des élèves aux instances institutionnelles (Conseil technique et pédagogique) et leur reconnaissance en tant qu'étudiants (accès aux bourses et à la sécurité sociale étudiants).

La première revendication n'a pas vu le jour, mais toutes les autres se sont progressivement mis en place.

2. La réorganisation des études

Les grandes revendications issues des travaux des « commissions pluripartites » ont obtenu progressivement les changements souhaités, notamment la suppression de l'année médicale, et le renforcement des enseignements en sciences sociales et méthodes professionnelles.

Suppression de l'année médicale

L'arrêté du 1^{er} août 1968 stipule, de manière assez laconique, que « des aménagements peuvent être apportés par les écoles à la répartition des enseignements théoriques, des travaux pratiques et des stages entre les trois années d'études ». Ce texte, sans le dire nommément, met fin à la première année commune avec les infirmières hospitalières car il permet la réorganisation complète du programme avec une structuration différente. Interprété comme tel, il permet aux écoles de transformer complètement l'organisation des études.

A l'ENS

Avant cet arrêté les élèves effectuaient plusieurs stages très courts en 1^o année dans différents services hospitaliers.

Après, le stage en milieu hospitalier (un mois et demi) se situe entre la 1^o et 2^o année avec des cours préparant aux connaissances de santé avant le stage et des analyses de pratiques pendant et après.

Renforcement les enseignements en sciences sociales dont l'économie

L'arrêté du 15 novembre 1968 établit les aménagements prévus dans celui du 1^{er} août 1968. Il complète ainsi le programme d'études de 1962 (qui reste toujours valable) en incorporant dans son annexe III « les notions générales d'économie qui seront désormais enseignées en première année ». Ce nouvel arrêté a permis d'augmenter les heures d'enseignement des sciences sociales notamment sociologie et économie. Auparavant les études comportaient surtout, outre la formation sanitaire, des enseignements de droit, législation et psychologie.

Mais la question était aussi comment articuler ces enseignements avec le service social et comment faire pour qu'ils deviennent opérationnels pour l'action. Alors, des travaux pratiques se sont mis en place dans certaines écoles.

A l'ENS

Le renforcement de l'enseignement des sciences sociales, s'est combiné avec des travaux spécifiques appliqués aux réalités du service social :

- En 1^{ère} année, apprentissage de l'analyse institutionnelle ;
- En 2^{ème} année, analyse de territoire (effectué sur le 11^o arrondissement de Paris) ;
- En 3^{ème} année, mémoire sur le service social, s'appuyant sur des outils de recherche.

Formation aux méthodes de service social

Dans le programme d'études de 1962 figuraient les enseignements des méthodes de service social : service social individualisé, service social de groupes et service social de communauté. Ces méthodes étaient dites « directes » car en relation de face à face avec les personnes accompagnées. Deux autres méthodes dites « indirectes » figuraient aussi dans le programme : administration et recherche.

Dans la réalité de l'enseignement, la place accordée aux méthodes d'intervention collective étaient de l'ordre d'une information / initiation, et chaque école priorisait les études selon ses choix d'orientation propres.

A l'ENS

En septembre 1969 les méthodes de groupe et de communauté étaient abordées lors d'un séminaire de trois jours pour chacune, au cours desquels des connaissances théoriques étaient dispensées mais aussi des expériences de pratique exposées par des professionnels

A ce moment, la nouvelle équipe embauchée par Mlle Morinière comporte six nouvelles professionnelles, toutes jeunes, mariées et formées aux trois méthodes du service social, ce qui changeait beaucoup le profil général des « monitrices » de l'école.

A partir de la rentrée 1970 se met en place une formation aux trois méthodes. Le nombre d'heures de cours a augmenté progressivement, notamment pour les formations au travail avec des groupes et communautés, réparties sur les deux dernières années d'étude.

Outre l'enseignement aux méthodes en grand groupe, il y a des petits groupes (10 à 15 élèves) avec études de cas, analyse de situations de pratique, travaux dirigés...S'ajoute un enseignement des techniques professionnelles transversales telles que l'enquête, le dossier, les rapports, l'animation de réunions, l'entretien...

En quelques années le nombre d'heures dispensés pour chaque méthode est devenue équivalente, et un très gros travail d'articulation avec les stages est entrepris.

Cet essor de l'enseignement des méthodes de service social est soutenu par un renouveau théorique grâce aux publications d'un certain nombre d'ouvrages dans le début des années 1970 : Marie Antoinette Rupp¹³ et Mathilde Du Ranquet¹⁴, même si ces ouvrages étaient surtout inspirés de sources nord américaines.

3. Evolutions et transformations de cette période

Des nombreux changements ont lieu au début des années 1970, issus directement des revendications élaborées au cours du mois de mai 68. Nous pouvons retenir : un changement dans les statuts des protagonistes, la gratuité des études et la formation permanente.

Des changements de statuts

Les élèves des écoles de service social deviennent des « étudiants » au même titre que ceux qui font leurs études à l'université. Peu de temps après ils auront accès à la sécurité sociale des étudiants et aux œuvres sociales universitaires.

Parallèlement les « monitrices » d'école deviennent des formateurs appelés « cadres pédagogiques permanents », elles sont chargées d'enseignements et de travaux pratiques, en plus de la conception et l'organisation de l'ensemble de la formation.

Les « monitrices de stage », ou professionnels qui encadrent les pratiques des étudiants, verront leur appellation se transformer en « formateurs de stage », puis plus tard « formateurs de terrain ».

¹³ RUPP Marie Antoinette, 1970, *Le travail social individualisé* ; Toulouse, Privat
 RUPP Marie Antoinette, 1971, *Les groupes dans le travail social* ; Toulouse, Privat
 RUPP Marie Antoinette, 1972, *Le travail social communautaire* ; Toulouse, Privat

¹⁴ DU RANQUET Mathilde, 1975, *Nouvelles perspectives en « case-work »*, Toulouse, Privat

La gratuité des études

Les études étaient jusqu'alors payantes ce qui rendait la formation assez élitiste, toutefois il y avait un système de bourses attribués par les employeurs, contre engagement d'exercer dans leur service, pour les plus modestes ou encore des facilités de paiement pour certains.

La revendication de gratuité des études a été satisfaite de manière progressive et est devenue effective en 1973. L'Etat subventionne désormais les écoles pour assurer la formation au diplôme d'Etat (DE).

Le subventionnement par l'Etat de la formation a une triple conséquence :

- Assure une stabilité financière aux écoles ;
- Modifie la population des étudiants : un plus grand nombre s'inscrit, ils sont à la fois plus nombreux et plus jeunes, et aussi ouvre les études à de catégories plus modestes ;
- Accroît le contrôle de l'Etat sur la profession et les centres de formation.

La généralisation de la formation permanente

La généralisation de la formation professionnelle continue a un impact très important dans la profession. Les lois de 1971 ont établi le droit des salariés à la formation permanente financée par les employeurs et effective au cours des heures de travail. Cela a représenté une évolution considérable.

Avant cette date les formations « aux méthodes » et à « la supervision » en service social étaient financées par les personnes inscrites elles mêmes et avaient lieu souvent le week-end et en soirée pour permettre la poursuite du travail.

Cette loi permettra un essor important de ces formations désormais financées et ayant lieu sur le temps de travail. Les formations aux méthodes et à la supervision se sont développées, et pour les écoles cela a représenté un élargissement de leurs activités tournées vers la formation des professionnels.

Les formations des « formateurs de stage » se sont multipliées de manière exponentielle, car le Ministère a prévu, sur plusieurs années, un financement spécifique, avec comme objectif de renforcer et améliorer les compétences pédagogiques et de rénover le volet pratique de la formation. La Formation de Formateurs de Stage (FFS) était aussi très valorisée du fait qu'elle apportait les 500 heures de formation complémentaire après DEAS nécessaires pour pouvoir s'inscrire au Diplôme supérieur en travail social (DSTS) créée en 1978.

A l'ENS

Toute l'équipe a participé activement aux formations permanentes avec deux axes :

- a) la formation des professionnels au travail social communautaire et de groupe ;
- b) la formation de formateurs de stage organisée par l'association des écoles parisiennes dans laquelle l'ENS et ses cadres pédagogiques ont pris une part très conséquente

Conclusion

En conclusion, dans l'après mai 1968, il y a trois grands axes de changements qui modifieront considérablement la formation des assistants de service social et compteront pour la suite. Il s'agit de la fin de la première année commune avec les infirmières hospitalières, la gratuité des études et la formation aux méthodes d'intervention.

La fin de la 1^o année commune avec les infirmières diminue le caractère à prédominance sanitaire de la formation. Il faut se rappeler que jusqu'à ce moment là une grande partie des AS étaient titulaires des deux diplômes qui s'obtenaient en quatre ans d'études, deux pour obtenir le diplôme d'infirmière et deux pour celui d'assistant de service social. Il est vrai qu'à cette époque les évolutions sociétales le permettaient plus aisément. Il y avait moins de prégnance des fléaux sociaux, moins de mortalité maternelle et infantile, le traitement des grandes maladies infectieuses par les antibiotiques, notamment la tuberculose et les maladies vénériennes, était très efficace. Donc l'évolution des problèmes sociaux permet de revisiter les orientations de la profession et de s'éloigner des questions sanitaires pour aborder d'autres problématiques.

La gratuité des études pour les élèves, devenus des étudiants, a occasionné une importante démocratisation de l'accès aux études et a aussi favorisé un plus grand nombre d'inscrits plus jeunes et de classes plus modestes.

La formation aux méthodes du service social et le développement des enseignements de service social de groupe et communautaire enrichit la palette et les outils d'intervention des professionnels. Un certain engouement pour ces approches collectives était porté par l'idée qu'il s'agissait de méthodes innovantes et progressistes par rapport au service social individualisé considéré, à tort, comme plus traditionnel.

Au cours des années 70, tous ces changements ont ouvert de nouvelles perspectives et provoqué :

- Un renouveau théorique avec la recherche d'une méthode globale, générique, plus intégrée, articulant les trois méthodes sans les séparer ;
- La mise en place, en 1978, du Diplôme supérieur en travail social (DSTS) qui avait trois spécialisations : pédagogie, recherche et encadrement ;
- La préparation de la réforme des études de 1980 qui va instaurer un mémoire de pré recherche en fin de formation, et développer l'enseignement des méthodes désormais appelés « méthodologies d'intervention en service social ».

Les productions écrites de cette époque ont été nombreuses, parmi lesquelles mon livre « Méthodologie de l'intervention en travail social »¹⁵, dont la première édition date de 1981, qui reflète bien les changements et transformations de la décennie après 1968.

¹⁵ De Robertis Cristina, 2018, *Méthodologie de l'intervention en travail social*, Presses de l'EHESS, Rennes

Les formations sociales à un tournant historique en 1968 : intégration à l'université ou reconnaissance d'un système autonome ?

LECHAUX Patrick

Sciences de l'éducation, Escol, Université Paris 8

L'année 1968 n'est pas seulement l'année du mouvement social qui a embrasé le pays, n'épargnant pas les écoles de formation des travailleurs sociaux comme on vient de le voir.

Elle est aussi celle d'un arbitrage politique de grande importance en faveur du développement d'un véritable appareil de formation des travailleurs sociaux dans le giron du ministère de la Santé et des Affaires sociales. La création des Instituts universitaires de technologie (IUT) en 1966 et d'un département « carrières sociales » en 1967 a en effet conduit l'Etat à questionner la place des écoles sociales, le ministère de l'Education nationale cherchant ouvertement à faire de celles-ci des annexes d'IUT apportant une spécialisation professionnelle en un an à l'issue d'un tronc commun de deux ans assuré par le département « carrières sociales ».

L'analyse des archives révèle le rôle central joué alors par Cécile Braquehais, Inspectrice technique et pédagogique des écoles de service social depuis 1951 et conseillère technique à la Direction de la Population et de l'Action sociale¹⁶. Mais ce regard sur les coulisses du pouvoir ne prend tout son sens que si on donne à voir les mouvements de fond qui affectent aussi bien les politiques sociales que les politiques d'éducation et de formation et qui viennent questionner l'avenir des écoles sociales.

Cette contribution cherche donc à apporter un éclairage sur ce qui s'est joué alors autour des IUT, moment où la trajectoire des écoles sociales aurait pu prendre une tout autre orientation. Ce « turning point », comme disent les historiens, mérite de faire l'objet d'une attention toute particulière pour plusieurs raisons. Outre le fait qu'il n'a jamais été étudié en tant que tel, il concentre alors tout un ensemble de débats relatifs d'un côté à la transformation profonde du système éducatif relevant du ministère de l'Education nationale et des Universités, et de l'autre à l'action sociale dite globale et à la formation des travailleurs sociaux, débats qui, à bien des égards résonnent de façon surprenante avec les débats actuels autour de « l'universitarisation » des formations sociales post-bac des centres de formation au travail social.

En arrière-plan du bruit et de la fureur de mai-juin 1968, se déroule alors une autre révolution, silencieuse celle-ci, qui va marquer pour les 50 ans qui suivent la trajectoire des écoles sociales. En effet, au moment même où s'achève d'une certaine façon le modelage d'un système de formations et d'écoles sociales que nous qualifions de « *modèle professionnaliste* » car il repose, pour chaque profession sociale, sur ses propres écoles préparant à un diplôme de métier, émerge un *modèle alternatif de transversalisation des métiers* autour d'une figure de travailleur social à la fois polyvalent et spécialisé. Modèle qui impose une nouvelle configuration des écoles autour d'un schéma d'institut de formation professionnelle supérieure à propos duquel s'engage un débat et même une forme de lutte de normes et de places autour de la question suivante : un institut autonome sous tutelle du

¹⁶ Cf. Notice Cécile Braquehais dans le *Dictionnaire du service social*. Site du Cedias.

ministère de la Santé – et alors avec quels liens avec l’université - ou un institut intégré au sein de l’enseignement supérieur en pleine recomposition ?

Le modèle historique d’écoles de métiers est ainsi en question sur deux fronts simultanés : à l’intérieur du système même des formations/écoles sociales autour de la nouvelle figure des instituts régionaux des carrières sociales (IRCS) qui deviennent en 1970-71 des instituts régionaux de formation des travailleurs sociaux (IRFTS) ; entre ce monde social et le monde de l’enseignement supérieur universitaire autour des IUT carrières sociales. Cet article n’aborde que le second front.

1- La révolution culturelle de la liaison formation emploi et son impact sur les formations sociales

29

C’est au cours des travaux préparatoires au V^o Plan (1966-1970) que se formalise ce que nous proposons d’appeler une « matrice épistémique » dans la mesure où il s’agit d’une façon radicalement nouvelle de penser la question de l’éducation et de la formation, en référence à la théorie dominante d’alors du « capital humain ». Celle-ci conçoit la formation comme un investissement économique et conduit de ce fait à planifier le développement du système d’éducation et de formation à partir des besoins du système des emplois et qualifications. Cette « *approche adéquationniste de la liaison formation emploi* », selon les termes de l’époque, repose sur quelques principes clés :

- La croissance économique et les évolutions technologiques auront pour effet des transformations récurrentes du travail et des emplois, imposant une mobilité géographique et professionnelle tout au long de la vie active.
- Les métiers, relativement pointus et spécialisés, se diversifiant au fur et à mesure de leur développement et constituant des espaces professionnels relativement fermés vont faire place à des emplois plus polyvalents et évolutifs dessinant un espace professionnel ouvert à l’intérieur duquel se dérouleront des « *carrières* ».
- Il faut donc raisonner en termes d’« *éducation permanente* » qui combine une formation initiale préparatoire à des carrières plus qu’à des professions, la formation continue venant en appui pour apporter les spécialisations et adaptations exigées par les évolutions régulières des emplois et du marché du travail.
- La formation initiale doit être désindexée des métiers traditionnels et adopter une approche plus « *technologique* » que technique, « *transversale* » en vue de favoriser les coopérations entre professionnels...

Cette matrice de la liaison formation emploi a eu un triple impact dans cette seconde moitié des années 60 :

- L’élaboration de nouvelles nomenclatures de classification des emplois, des qualifications et des formations permettant de planifier l’adéquation entre les besoins en emplois-qualifications et les besoins en flux de formation initiale : c’est ainsi qu’ont été créées en 1967 celle des « *niveaux de formation* » (du niveau VI aux niveaux I et II) et celle des « *spécialités de formation* » incluant une spécialité « *services sanitaires et sociaux* » qui devient en 1969 « *santé, secteur paramédical, services sociaux* ».

- La fabrication de nouveaux diplômés à caractère plus transversal et technologique (BEP ; baccalauréat de technicien ; DUT) et le développement d'une filière de formations sociales au sein de l'Education nationale : BEP « *préparatoire aux carrières sanitaires et sociales* » ; baccalauréat « *sciences médico-sociales* », DUT « *carrières sociales* ». On notera le glissement de l'appellation de « professions sociales » (expression en usage par l'INSEE pour le recensement de la population et par le ministère de la Santé qui a même un Bureau des professions sociales au sein de l'administration centrale) à « carrières sociales » qui désigne bien, en cohérence avec les travaux du plan, un diplôme ouvert à des évolutions dans un espace de mobilité professionnelle du secteur social.
- Du côté du ministère de la Santé et des Affaires sociales, B. Lory, directeur général de la Population et de l'Action sociale de 1959 à 1966 et vice-président de la Commission de l'équipement sanitaire et social du V^o Plan formalise l'approche de ce qu'il appelle « *une politique d'action sociale globale* » qui repose sur une double orientation : la promotion des personnes dans le cadre d'une contribution au changement social ; une approche globale, c-à-d. thérapeutique, préventive et développementale de la personne et de son environnement¹⁷. Ce qui passe pour lui par le regroupement des écoles sociales dans des « *instituts régionaux communs à tous les techniciens sociaux* » et le « *remembrement des professions sociales* ».

Le ministère de l'Education nationale se positionne donc désormais sur le champ des formations sociales en créant son propre espace avec des diplômés « sociaux¹⁸ » du niveau V au niveau III de formation, le DUT carrières sociales revendiquant de devenir le diplôme généraliste du travail social en concurrence directe avec les diplômés d'Etat de métier d'assistante de service social et d'éducateur spécialisé.

2- Quelle articulation entre l'IUT carrières sociales et les écoles sociales de métier ?

Pierre Aigrain, alors directeur des Enseignements supérieurs au ministère de l'Education nationale, déclare en 1966 que les IUT représentent « *la plus importante et peut-être la seule importante innovation de l'enseignement supérieur français en un siècle*¹⁹ ». Il faut en effet faire face à l'arrivée massive des « baby-boomers » dans l'enseignement supérieur ainsi qu'à l'explosion des emplois du tertiaire supérieur (cadres et professions intellectuelles).

Dès 1964, le projet d'Institut de formation de techniciens supérieurs (IFTS) est acté par le Premier ministre et la fabrication proprement dite du modèle IUT s'effectue en 1965²⁰ en vue de former des « *technologues* », ayant une certaine culture générale et technologique. On peut parler d'un modèle universitaire doublement hybride : académique et professionnalisant d'un côté, pluridisciplinaire sur le plan *stricto sensu* académique de l'autre. Modèle qui doit couvrir

¹⁷ Lory, B. (1975). *La politique d'action sociale*. Toulouse : Privat.

¹⁸ L'expression de « travail social » ne s'installe durablement comme catégorie scientifique et politico-administrative qu'en 1970-1972 : rapports préparatoires au VI^e Plan de 1971 signés de B. Lory ; numéro spécial de la revue *Esprit* de 1972.

¹⁹ Benoist, P. (2016). *Une histoire des instituts universitaires de technologie (IUT)*. Paris : Classiques Garnier, p. 11.

²⁰ Le décret de création des IUT sort en janvier 1966.

l'ensemble des champs professionnels en vue de réussir le « *désencombrement* » de la massification de l'université, ce qui compte autant, sinon plus, que la vérification du bien-fondé économique de la création de certains départements d'IUT. L'Etat est en effet engagé dans un plan de développement volontariste des IUT (plus de 150 000 étudiants d'ici 1972).

L'expérimentation de ces instituts démarre donc dès la rentrée 1965. Un personnage clé est mobilisé pour déployer le dispositif sur le versant des activités tertiaires. Il s'agit de J-L. Quermonne²¹ qui cherche d'entrée de jeu à cibler différentes spécialités tertiaires, dont celle du « sanitaire et social ». Jeanneney, ministre de la Santé, refuse dans un premier temps cette spécialité, souhaitant conserver dans le giron du ministère les écoles sanitaires et sociales, un projet d'IRCS (préfiguration des IRFTS) étant d'ailleurs en train d'émerger pour ces dernières. L'Education nationale remonte au créneau en février 1967 et Jeanneney finit par donner son accord en mars pour les seules carrières sociales car il y a des gisements d'emplois dit-il, sous réserve que le secteur santé soit épargné et que les écoles sociales ne soient pas menacées²².

Le chantier des « *programmes pédagogiques nationaux* » des IUT étant en cours, un groupe de travail est monté spécifiquement en vue d'élaborer le programme du futur DUT « carrières sociales ». Sous le prétexte de difficultés à faire fonctionner ce groupe au regard de la diversité des métiers possibles, Quermonne, qui pilote le groupe, propose trois sous-groupes à raison de un par métier (assistantes sociales ; éducateurs spécialisés ; animateurs socio-culturels). Dans une note interne à sa direction générale, Braquehais soupçonne très vite le projet de DUT carrières sociales à options qui viendraient doubler les diplômes de métier existants. C'est elle qui anime le groupe des assistantes sociales et Ehrhard²³ celui des éducateurs.

Braquehais dresse un premier bilan des travaux des groupes en juin 1967 et note que leur objet s'est déplacé : il porte plus sur l'articulation écoles sociales et IUT que sur le programme pédagogique de ce DUT. Elle constate que quatre hypothèses se dessinent :

- La transformation des écoles sociales en IUT privés aménagés (en référence à la formule des IFTS) d'une durée de trois ans et délivrant le DUT + le diplôme d'Etat. Hypothèse défendue par Ehrhard que Quermonne refuse.
- Le maintien des écoles de métier en 3 ans avec un diplôme d'école au bout de deux ans ayant l'équivalence du DUT et le diplôme d'Etat à l'issue de la troisième année. Ceci suppose que les écoles passent convention avec les IUT et calent leurs deux premières années de formation sur le programme des IUT.
- Les écoles sociales deviennent des écoles en un an à l'issue du DUT.
- La dernière hypothèse, qui a la faveur de Braquehais, est celle du statut quo : on irait alors vers un double réseau étanche : écoles sociales d'un côté et IUT de l'autre.

La seconde hypothèse est en cours de montage à Grenoble par Quermonne, directeur de l'IEP de cette ville, avec une école sociale. Le groupe décide de donner son feu vert à cette

²¹ Jean-Louis Quermonne est un proche de J. Delors. Il est alors directeur de l'IEP de Grenoble et président de cette Université, vice-président de la Conférence des présidents d'université (CPU).

²² Nous nous appuyons pour l'essentiel à partir de maintenant sur les archives de Braquehais. Archives nationales : cote 19870527/11.

²³ Marc Ehrhard est alors directeur de l'Ecole d'éducateurs de Strasbourg et président du comité d'entente des écoles d'éducateurs.

expérience en vue d'en tirer des enseignements pour la suite. Charles, le Directeur Général qui a succédé à Lory, donne son accord tout en manifestant des réserves.

Quermonne relance alors un groupe de travail restreint (avec Braquehais et Ehrhard) en vue d'élaborer le programme pédagogique du DUT carrières sociales. Groupe qui est rejoint en janvier 1968 par des représentants des autres professions sociales (jardinières, monitrices d'enseignement ménager).

A cette même date (janvier 1968), Braquehais adresse une note au cabinet du ministre de la Santé dans laquelle elle sonne l'alerte. On court, dit-elle, le risque d'aller vers « *une nouvelle catégorie de travailleurs sociaux munis du seul DUT* ». Elle demande que les administrations centrales des deux ministères travaillent ensemble sur ce sujet et propose que le ministère de la Santé prenne une position affirmant « *aucun département carrières sociales d'IUT ne sera ouvert sans son accord* ».

Il est intéressant de se reporter à sa note manuscrite préparatoire à la note officielle et de relever les passages qu'elle n'a pas repris, car ils donnent à voir son analyse dont on peut penser qu'elle l'a présentée oralement : « *Position équivoque de notre groupe de travail qui prépare involontairement le passage à l'Education nationale de la compétence en matière de formation aux carrières sociales.* » Et elle ajoute :

« *Sans doute les responsabilités en matière de formation des travailleurs sociaux ne sont-elles pas partie intégrante de la vocation de ce ministère. Il les a tout naturellement assumées jusqu'à présent parce qu'elles sont fortement liées au bon exercice de ses attributions concernant la protection sociale et médico-sociale de la population. On peut imaginer qu'elles soient confiées en tout ou partie au ministère de l'Education nationale mais à condition que « le formateur » se mette au service du principal « employeur » ou « tuteur » des travailleurs sociaux, et que ce ne soit pas l'inverse qui se produise. Or, le ministère des Affaires sociales risque de se trouver court-circuité à partir du moment où le DUT est dissociable de la préparation aux D.E., puisque le ministère de l'Education nationale est seul maître de la création des IUT.* »

Cette analyse la conforte dans le fait que l'enjeu prioritaire pour son ministère est de régler sérieusement la question du financement des écoles sociales qui « *pour un temps sans doute encore long continueront à dépendre de lui* » !

La situation se tend soudainement en mars 1968, l'Education nationale annonçant de façon unilatérale l'ouverture de 6 DUT carrières sociales dans les villes où se prépare le projet d'IRCS ! Après intervention vive de Jeanneney, ministre de la Santé, l'arrêté du 18 juin 1968 portant création du DUT carrières sociales ne mentionne qu'une spécialité « *animateurs socio-culturels* », sauf pour Grenoble où est créée une spécialité assistante sociale en couplage avec l'Ecole sociale locale.

Le groupe de travail restreint a poursuivi non sans difficultés son activité et Ehrhard qui signe la rédaction du rapport du groupe le remet le 11 juillet 1968 aux ministres concernés. Mai-juin 1968 est passé par là puisque le rapport propose un modèle « *révolutionnaire de la formation des travailleurs sociaux* » ! Le modèle proposé, élaboré avec une majorité de membres de l'enseignement supérieur, transgresse en effet le cadre initial des IUT dans le sillage de « *l'Université nouvelle* » appelée de ses vœux par le tout récent ministre des Universités Edgard Faure.

Le modèle proposé repose sur cinq principes :

- Le dispositif de formation vise des professionnels autonomes et en responsabilité, et non des techniciens, ce qui exige trois ans d'études.
- Le schéma combinant le DUT en deux ans (tronc commun avec un début de spécialités) et l'école sociale en un an (spécialisation aux métiers actuels) est rejeté au profit d'un modèle « révolutionnaire ».
- Il s'agit d'un modèle « *intégré* » qui articule sur trois ans et tout au long du cursus une dimension dite « fondamentale » (et non générale) et une dimension professionnelle. Modèle qui s'appuie sur des méthodes pédagogiques actives (empruntées aux écoles sociales) en vue de rompre avec l'enseignement-transmission à finalité académique de l'université.
- Ce qui nécessite une articulation étroite IUT-école sociale pour le pilotage de ce cursus de trois ans.
- Ce modèle « *préfigure des instituts universitaires des carrières sociales* » au sein desquels l'IUT en deux ans n'est qu'une étape, le DUT visant des emplois d'animation et d'éducation pour les publics « normaux » et le D.E. les publics spécifiques de l'action sociale proprement dite.

On verra par la suite que ce modèle « *intégré* » est la reprise du modèle de Michel Lemay, Directeur des études de l'Ecole d'éducateurs de Rennes, qui est impliqué dans la négociation du projet d'IRCS avec le responsable de l'IUT de Rennes, M. Lemay qui est en contact étroit avec Ehrhard.

La remise de ce rapport est concomitante avec l'arrivée de M-M. Dienesch comme secrétaire d'Etat aux Affaires sociales. Elle arrive du secrétariat d'Etat à l'Education nationale où elle n'est restée que 40 jours. Craignant visiblement le pire, Braquehais lui prépare un dossier très complet qui reprend l'histoire des formations sociales et l'historique récent du DUT carrières sociales. Elle fait état du projet d'IRFCS qui avance au ministère et rappelle qu'outre le sentiment de menace vécu par les écoles sociales, les élèves de celles-ci ont manifesté en mai-juin 1968 contre le caractère « *sous-universitaire* » des IUT, souhaitant accéder à une université rénovée à partir des diplômes d'Etat.

Elle conclut son dossier par une note très politique appelant la secrétaire d'Etat à un arbitrage rapide et clair entre deux positions : Ou le ministère abandonne ses prérogatives sur la formation des travailleurs sociaux au ministère de l'Education nationale ou il conserve sa tutelle sur celles-ci et il lui faut alors engager une véritable politique de reconnaissance de leur niveau supérieur et de financement. Elle préconise cette seconde option qui seule permet de coupler la formation aux enjeux de la politique sociale et recommande en outre qu'il est important d'éviter le développement d'un double réseau public et privé de formations sociales.

Elle propose donc qu'à moyen terme le ministère active deux leviers : quelques expériences en nombre limité de type universitaire (IUT et autres) en apportant les garanties nécessaires exigées par les D.E. ; et le développement des IRCS en mobilisant les fonds de la formation professionnelle. Et elle ajoute :

« Rien n'empêcherait ultérieurement d'ailleurs d'intégrer des établissements (IRCS) ou de les « réunir » ultérieurement à l'université, sous des formes à déterminer. Mais ce serait alors avec l'apport des valeurs actuelles de la formation professionnelle, que la formule des IUT

permet mal de conserver. (...) Il serait indispensable en outre de reconnaître et développer la formation de « cadres » pédagogiques des écoles, actuellement empirique et embryonnaire. »

En réalité, elle reprend pour une part les propositions de Ehrhard. Le groupe de travail que continue d'animer Ehrhard acte son échec en fin d'année 1968. Et M-M. Dienesch annonce le 21 novembre devant les députés l'arbitrage opéré à propos des formations de travailleurs sociaux, qu'elle confirme par courrier en date du 16 décembre à E. Faure, ministre de l'Education nationale. Le ton est ferme et le propos des plus clairs. Elle considère que le cadre de l'IUT n'est pas adapté à des formations professionnelles de travailleurs sociaux et qu'un projet commun entre les écoles sociales et les IUT s'avère impossible au vu des relations entre les deux ministères et de l'existence des prérogatives des Affaires sociales sur la formation de ces professionnels. Elle annonce le lancement du projet d'IRCS préconisé par le V^o Plan et leur ouverture dès la rentrée 1969 ! Tout en affirmant sa volonté de conventions entre ces instituts et l'université. Elle rappelle l'engagement de l'Education nationale à ne pas ouvrir de DUT carrières sociales, options assistante sociale et éducateur.

En conclusion

Il nous a paru éclairant de donner à voir ce qui s'est joué ainsi en 1967-1968 car le débat et les luttes de places entre les deux ministères à propos des IUT et des écoles sociales – et les débats de normes à propos du modèle de formation – indiquent bien que ce que Lenoir appellera bientôt la « période de clandestinité » des écoles sociales est terminée²⁴. Une nouvelle carte géopolitique se dessine à grande allure, mettant fin à la condition d'isolat des écoles sociales. Les élèves eux-mêmes des écoles, sans parler des groupes professionnels, souhaitent la reconnaissance des écoles comme composante de l'enseignement supérieur et en conséquence la possibilité de « carrières » d'études supérieures autant que de « carrières sociales ».

Autre enseignement important pour la suite : les leaders des formations/écoles sociales dissocient de plus en plus dans leur approche le cadre institutionnel des écoles et le modèle de professionnalisation (formation clinique avec stages et supervision), ouvrant la porte à des formes hybrides de couplage institutionnel écoles-universités pour peu que le dispositif de professionnalisation au métier en soit le moteur.

Une nouvelle offensive sera lancée par l'Education nationale en 1972, à un moment où, dans la foulée de la loi de 1971 sur la formation continue, l'université cherche à investir le travail social comme filière de formation. Les départements carrières sociales des IUT sont alors t à la peine avec leur seule option d'animateur socio-culturel dont les effectifs restent faibles. En outre, l'avancée opérationnelle au niveau régional de chantiers d'IRCS devenus entre-temps des IRFTS réactive la question de l'articulation de ces instituts dits supérieurs avec les IUT carrières sociales. Les deux ministères Education nationale et Affaires sociales décident de retenir comme « expériences en blanc » quelques situations locales où se négocient l'articulation entre l'IRFTS en cours de création et l'IUT carrières sociales. L'exemple de Rennes²⁵ est particulièrement intéressant car il montre que les débats résonnent de façon surprenante avec ce qui se joue cinquante plus tard à propos de « l'universitarisation » des formations sociales.

²⁴ René Lenoir devient Directeur de l'Action sociale en 1970, poste qu'il quitte en en 1974 pour devenir secrétaire d'Etat à l'Action sociale auprès de S. Weil, ministre de la santé et des Affaires sociales.

²⁵ Nous avons pu accéder aux archives de cette période à Askoria, ex IRTS Bretagne.

S'opposent en effet deux modèles. Conscient que la formation des travailleurs sociaux ne peut s'effectuer en deux ans, l'IUT carrières sociales propose un « *institut universitaire des sciences éducatives à orientation sciences sociales (...)* pour encadrer les carrières sociales ». De son côté, M. Lemay, pilote du projet breton d'IRFSTS revendique comme non négociable un modèle qu'il appelle « *intégré* » qui consiste à combiner tout au long du cursus de trois ans un socle commun de formation au travail social et une formation à chaque métier spécifique d'assistante sociale, d'éducateur spécialisé, de jardinière d'enfant. Pour lui en effet, la recherche d'une transversalité entre diplômés et métiers autour d'une figure de travailleur social collectif (en équipe pluridisciplinaire) ou d'une figure de travailleur social polyvalent ne va pas sans son *alter ego* qui est la figure d'un professionnel spécialisé dans un métier historique donné. Ce qui rend de fait impossible toute tentative de bâtir la coopération écoles sociales-universités ou IUT à partir d'une division du travail selon laquelle les premières assureraient le socle commun comme un tronc commun et les secondes la spécialisation terminale.

Ce que C. Braquehais formalise ainsi : « *La formation ne peut consister dans la juxtaposition de deux années d'IUT (D.U.T.) plus une année (D.E.) mais doit être cohérente et associer de façon continue, pendant les trois années, la théorie et la pratique* ».

Ce modèle pédagogique d'IRFSTS, que Lemay présente comme « *le premier projet d'institut intégré* » en France, s'avère in fine, un formidable outil de résistance face à l'universitarisation rampante des écoles sociales dont ont besoin les IUT pour asseoir leur légitimité professionnelle et se procurer le vivier d'étudiants qui leur manque. Mais aussi face aux velléités internes à l'université de structurer une filière « *sciences sociales appliquées* ».

Cette opposition frontale entre les deux modèles - autonomie des écoles et de leur dispositif de professionnalisation *versus* dispositif universitaire hybride (académique et professionnalisant) – aura toutefois un double prix à payer : l'impossibilité politique d'une reconnaissance universitaire des diplômes professionnels²⁶ et le développement d'un espace segmenté des formations sociales supérieures (écoles sociales et universités) ne permettant pas la poursuite d'études universitaires à l'issue de l'obtention d'un diplôme professionnel.

Cinquante ans plus tard, la toute dernière réforme des diplômes dits jusqu'à présent de niveau III institutionnalise leur reconnaissance au grade licence, instaurant un « *socle commun* » de formation au travail social. Et l'observation de la mise en œuvre de ce socle commun sur différents territoires, en lien plus ou moins étroit avec l'université, met en évidence que les débats de cette période 1967-1972 sont réactivés quasiment dans les mêmes termes²⁷.

²⁶ Quelques conventions écoles sociales et universités verront toutefois le jour, notamment en vue d'un double cursus diplôme d'Etat et licence.

²⁷ En revanche, le modèle d'IUT carrières sociales n'a pas réussi à percer. Ainsi en 2017, le flux d'entrée en DUT carrières sociales est de 1 300 étudiants contre 10 230 étudiants dits de « niveau III » en première année dans les écoles sociales, soit 11% de l'ensemble des deux voies de formation.

L'HERITAGE, LES EFFETS AUJOURD'HUI

BOUQUET Brigitte

Retraitée, responsable du comité de rédaction de la revue *Vie Sociale*

En 2018, publications, récits, témoignages, interprétations sur le soulèvement populaire, montrent que Mai 68 reste aujourd'hui un événement singulier en France, difficile à qualifier et qui résonne encore. Selon Erik Neveu, c'est parce que dans l'héritage de *Mai-68*, il y a une foule de micro-héritages dont les générations postérieures n'ont pas vraiment conscience.

36

En effet, Le Magazine littéraire qui a fait sur Mai 68 une étude, montre que la connaissance de Mai 68 est quasi universelle chez les Français les plus âgés, mais moins claire chez les jeunes. Le fait d'associer Mai 68 à un mouvement moderne, étudiant et social, traverse toutes les familles politiques. Particulièrement, dans celles-ci, les personnes ayant participé aux événements de Mai 68 ont aujourd'hui des idées similaires à celles qu'elles défendaient à l'époque. Parmi les différentes critiques adressées à Mai 68, la plus largement partagée est d'avoir dégradé la confiance des citoyens envers les responsables politiques (sans compter que Mai 68 reste un échec politique avec la victoire du général de Gaulle aux élections).

Ces manifestations étudiantes et de grèves ouvrières ont visiblement laissé de grandes traces sur la mentalité de cette génération. Pour François Dubet, 1968 est un mouvement de libération des mœurs, de la culture, de la parole, de la sexualité, de la critique de l'autorité. Henry Rey, auteur du *Dictionnaire de mai 68* porte au crédit de mai 68 d'avoir ouvert le champ de multiples questions : les comportements rétrogrades et autoritaires, les relations entre les hommes et les femmes, la liberté sexuelle, la place faite à la jeunesse, les droits à l'expression syndicale dans l'entreprise, etc. « Mai 68 a été une révolution culturelle » a affirmé Alain Touraine. Pour Alain Krivine, leader de la « jeunesse communiste révolutionnaire » en 1968, c'est l'aspect social qui prévaut. Quant à Daniel Cohn-Bendit, l'un des leaders du mouvement étudiant, il juge que Mai 68 a bien été une révolte charnière entre deux époques mais que ces événements ont aussi marqué la fin des mythologies révolutionnaires.

L'esprit de Mai 68 s'est institutionnalisé de longue date. Cohn-Bendit l'a compris : « Du rejet initial des institutions politiques et du parlementarisme, nous avons compris, seulement après coup, que le défi démocratique réside dans l'investissement d'un espace politique ». Car actuellement, le monde est « multilatéral », notamment avec le sida, le chômage, les crises énergétique et climatique ...

Cependant le multilatéralisme²⁸ est actuellement menacé. Précurseurs, Luc Ferry et Alain Renault, auteurs de l'ouvrage polémique *La pensée 68*, furent parmi les premiers à le fustiger,

²⁸ Le multilatéralisme s'oppose à l'unilatéralisme (penser et agir seul) et au bilatéralisme (penser, discuter, négocier et agir à deux). Le multilatéralisme favorise l'inclusion des personnes dans la prise de décision. D'aucuns affirment que les bénéfices en valent la peine, comme le démontrent la pérennité et l'expansion de ce mode d'action aux niveaux international, national, local et communautaire.

avant qu'un ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, ne s'empare également du sujet. De même Donald Trump entreprend avec détermination la déstabilisation du multilatéralisme, voulant le rendre inefficace. Comme le regrette le chef de l'ONU, les signes réels de l'affaiblissement de l'esprit de compromis propre aux démocraties et l'indifférence à l'égard des règles collectives, sont « les poisons du multilatéralisme »..

Cependant des acquis hérités de Mai 1968 demeurent en vigueur, même si certains sont encore à rendre effectifs, et si d'autres ont été profondément modifiés ou sont en difficulté. Et Les débats de la période 1968 résonnent d'une façon tout à fait étonnante avec les débats actuels. Et concernant le travail social ?

Pour le travail social, la période a agi comme un déclic. Les bouleversements provoqués par les événements de mai-juin ont laissé des traces visibles, dont l'ampleur n'a pas souvent été immédiatement perceptible.

Le travail social en a enrichi l'éventail des possibles et même si les travailleurs sociaux restent très attachés à leurs identités professionnelles, ils se sont ouverts à des dynamiques nouvelles. Ils ont transformé le rapport à l'autorité, et développé la prise en considération dans une approche humaniste et démocratique des personnes vulnérables.

De plus, le Travail social a dû se repositionner face à une série de changements assez radicaux, liés à plusieurs modifications législatives et réglementaires : la décentralisation des formations sociales et, pratiquement dans le même temps, à partir de 2004, la réforme de tous les diplômes du travail social, avec l'institution de référentiels (de compétences, de formation, de certification... De nouvelles pratiques ont été développées : une plus grande participation des personnes vulnérables, l'*empowerment*, « *développement du pouvoir d'agir* », la recherche en travail social pour laquelle une conférence de consensus a été organisée au Cnam en 2012...

Concernant particulièrement les assistantes sociales, comme l'écrit J Bonneau, « Il était paradoxal en ce temps de contestation de toutes formes d'institutionnalisation du pouvoir et de l'autorité, d'être engagée dans le processus d'une importante création institutionnelle ».

Les auteurs montrent que les assistantes sociales voulaient une société plus juste, et affirmaient un lien égalitaire avec les usagers en même temps que la participation à l'élaboration des plans économiques et sociaux

Concernant les écoles (appelées actuellement centres de formations)²⁹, la réforme des programmes d'étude fut profonde et le fil conducteur est l'articulation entre les connaissances disciplinaires et l'approche clinique sur le terrain. Par exemple, elle comporta l'enseignement aux méthodes professionnelles et les sciences humaines et sociales dont l'économie. Elle instaura la gratuité des études et leur reconnaissance en tant qu'étudiants. Elle développa l'enseignement des méthodes désormais appelés « méthodologies d'intervention en service

²⁹ Près de 300 établissements préparent aux 11 DE (diplômes d'État) du secteur social. Ces formations sont accessibles avec ou sans le bac, ou encore après un bac + 2, et ont des durées variées. Les stages pratiques sont importants.

social ». De plus, des Instituts régionaux de formation au travail social (IRFTS) sont créés, regroupant les écoles sous le même toit en vue de favoriser une approche pour partie commune transversale aux métiers.

Ainsi, mai 68 a remis en cause des institutions traditionnelles dont le service social, a apporté ses changements profonds dont l'enseignement et la modification

Numéros de *Les temps du social (nouvelle série)* accessibles sur le site du GREHSS
www.grehss.fr :

N° 1 : « Bousila (1950-1962) : un centre social dans un bidonville algérien durant la guerre d'Algérie » (Henri PASCAL) juin 2016

N° 2 : « Eléments sur les débuts de la Fédération des centres sociaux en Provence » (Dossier documentaire) novembre 2016

N° 3 : « Recherche sur les pratiques professionnelles des assistantes de service social à Marseille de 1945 à 1965 » (plusieurs auteurs) février 2017

N° 4 : « Bénévoles et professionnels dans l'histoire du travail social » (Henri Pascal et Jacqueline Félician) juin 2017

N° 5 : « Alger 27 mai 1956 : assistantes sociales réquisitionnées pour une opération de police » (Henri Pascal) décembre 2017

N° 6 : Les sages femmes et les infirmières, des agents de médicalisation dans le département des Bouches du Rhône au XIXe siècle (Soizic Morin) juin 2018

N° 7 : « Dossier documentaire Alice Salomon » mai 2019

N° 8 : « Sur la polyvalence de secteur » (Lucienne Chibrac) décembre 2019